

Séance du 09 mai 2023

N° 2023.05.02

Objet : COMMANDE PUBLIQUE – Groupement de commandes pour le marché de fourniture, d'installation, de mise en ordre de marché et de maintenance du logiciel RH

Date de Convocation

Le 02 mai 2023

Le neuf mai deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le deux mai deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 17

Représentés : 05

Votants : 22

Etaient présents :

M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Katia PREVOST, M. Alain JAOUEN, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain BARON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Katia CHAUVET, Mme Karine WITTMANN-TENEZE, M. Hervé CALAS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Mme Sandrine PERROUD à M. Laurent RICHARD
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT
M. Dominique GALLOT à Mme Martine DELIGEON
Mme Cécile CHEMINEAU à Mme Katia PREVOST
Mme Christelle ROMEO à Mme Bénédicte BEYENS

Absentes excusées : Mme Dominique BOSA et Mme Silvia GOHIER-VALERIoT

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité souhaite sécuriser et moderniser le fonctionnement de l'outil informatique RH. A ce titre, l'acquisition d'un nouveau logiciel en solution full web en mode hébergé de gestion des ressources humaines s'avère nécessaire et s'inscrit dans une volonté commune partagée par la communauté de communes Touraine Vallée de de l'Indre (CCTVI).

L'outil à mettre en place aura pour finalité de faciliter et d'améliorer le travail du service des ressources humaines, et par voie de conséquence, des autres services de la collectivité, par la mise en place d'un logiciel qui permet une gestion RH partagée, sécurisée et davantage automatisée.

Dans cette démarche commune avec la CCTVI, il convient :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition à la suite d'un marché public du système de gestion ressources humaines, pour les deux entités.
- de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants de la Ville de Monts au sein de la commission ad hoc du groupement de commandes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant le projet de convention joint en annexe ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'adhérer** au groupement de commandes porté par la CCTVI pour l'acquisition à la suite d'un marché public du système de gestion ressources humaines ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes avec la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre pour le marché de fourniture, d'installation, de mise en ordre de marché et de maintenance du logiciel RH ;
- **De désigner** 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants de la Ville de Monts au sein de la commission ad hoc du groupement de commandes :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme Katia PREVOST	Mme Guylène BIGOT
M. Alain JAUEN	Mme Bénédicte BEYENS

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention et tout document s'y rapportant ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Katia PREVOST



Le Maire,
Laurent RICHARD

